



Syndicat Intercommunal d'Assainissement
Sandillon, Darvoy, Férolles, Ouvrouer-les-Champs
Mairie de Sandillon 45640

PROCES VERBAL

Réunion du Comité Syndical du
MARDI 30 JANVIER 2024 à 18 H 30

Le **MARDI TRENTE JANVIER DEUX MILLE VINGT QUATRE** à dix-huit heures et trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Sandillon, sous la présidence de M. Denis BISSONNIER.

ETAIENT PRESENTS :

DARVOY : M. SALERNO Antonio, M. BOSCAD Olivier, membres titulaires
FEROLLES : M. DUPUIS David, M. SORET Rémi, membres titulaires
OUVROUER-LES-CHAMPS : M. GALLIOT Olivier, membre titulaire
SANDILLON : M. BRIMBOEUF Francis, membre titulaire,

ABSENTS EXCUSES :

OUVROUER-LES-CHAMPS : M. PEIGNE Jean-Marc, membre titulaire

Assistaient en outre :

Mme COCHEREAU Dominique, responsable des services administratifs
M. SERGENT Aymeric, technicien du SIA

Le quorum est atteint.

A l'unanimité, **M. BRIMBOEUF** est désigné comme secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du 28 NOVEMBRE 2023

Dans la semaine qui suit son adoption et après signature du Secrétaire de séance et du Président, le procès-verbal sera publié sur le site internet de la commune de Sandillon. Dans un délai d'un mois, il sera également communiqué à l'ensemble des Conseillers Municipaux des communes membres du Comité Syndical.

ORDRE DU JOUR

- Election du secrétaire de séance
- Fonctionnement des installations et équipements
 - o Rapport du suivi agronomique des boues épandues en 2022
 - o Rapport de la visite annuelle de maintenance
 - o Travaux réalisés et en cours
- Finances : Débat d'orientations budgétaires 2024
- Personnel : modification du tableau des effectifs
- Questions diverses

1 - FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS

Rapport du suivi agronomique des boues épandues en 2022

Ce document est produit par SUEZ ORGANIQUE dans le cadre d'un contrat de prestation pour la revalorisation des boues produites par la station d'épuration de Sandillon.

Tonnage de boues épandu en 2023 :

- 310 tonnes le 18 mars et 180 tonnes le 26 août, soit un total de 490 tonnes
- Siccité moyenne annuelle de 19,93 %, soit 98,51 tonnes de matières sèches avec chaux.
- Epandage sur les terres de 3 agriculteurs : MM Dupuis, Rabourdin et Pillette

Pour mémoire en 2022, la quantité épandue était de 510 tonnes

Conclusions :

Les résultats analytiques des boues chaulées de la station de SANDILLON obtenus en 2023 indiquent que ce produit répond aux prescriptions de l'arrêté du 8 janvier 1998, du 30 avril 2020 en ce qui concerne les teneurs en éléments-traces métalliques, composés traces organiques et micro-organismes pathogènes.

Les valeurs mesurées au niveau des paramètres agronomiques et des éléments traces métalliques permettent leur valorisation agricole.

La surface épandue représente 50 ha.

La fertilisation apportée est en rapport avec le précédent cultural et la culture suivante.

Un bulletin récapitulatif indiquant les tonnages de boues épandus, les apports en éléments fertilisants, les valeurs et les flux en éléments traces a été envoyé aux agriculteurs ainsi que les résultats des analyses de sol.

La filière est conforme aux exigences fixées par la réglementation en vigueur.

En 2023, le coût de cette prestation s'élève à :

- Epandages : 7 661 € HT
- Suivi agronomique : 4 664 € HT

Rapport de la visite annuelle de maintenance

Ce document est produit par SUEZ EAU France dans le cadre d'un contrat de prestation de service. La visite annuelle a eu lieu en décembre 2023.

Elle consiste en :

- Sur les postes de refoulement : le contrôle hydraulique et électrique des pompes
- Sur la station d'épuration de Sandillon : la vérification des appareillages mécaniques, électriques et hydrauliques (vidanges, circuits et automates, manœuvre des vannes...)

A la suite de cette visite annuelle, SUEZ EAU France préconise les travaux suivants (1 priorité haute, 3 priorité basse) :

POSTE DARVOY

- Prévoir le changement des disjoncteurs surcalibrés, priorité 1

POSTE ET STATION D'OUVROUER LES CHAMPS :

- Pompe N°1 en défaut d'isolement – à renouveler, priorité 1

POSTE FEROLLES :

- Pompes N°1 et N°2 avec faible isolement à reconstruire au cours du 1er trimestre 2024, priorité 2

POSTE SANDILLON :

- Cartes SIM à fournir pour donner suite au renouvellement du Sofrel S50 par S4W, priorité 1

STATION DE SANDILLON :

- File eau tamis
 - Renouvellement pièces d'usure du tamis (bavette éjectrice), priorité 2
 - Renouvellement vis compacteur – à réaliser janvier 2024 –
- Pont clarificateur
 - Réaliser un diagnostic complet du pont tournant, priorité 3
- Zone anaérobie
 - Agitateur avec Isolement faible, à reconstruire au cours du 1er trimestre 2024, priorité 2
- Poste toutes eaux
 - Agitateur avec isolement faible, à reconstruire au cours du 1er trimestre 2024, priorité 2
- File boue reprise des boues déshydratées
 - Etude pour une modernisation du dispositif, priorité 2

Coût de cette prestation de maintenance : 3 220 € HT.

Travaux réalisés à sur le poste DIP à Sandillon

- L'entreprise SOC est intervenue pour la réparation d'une fuite sur le corps de pompe (1 658 € HT)
- Alimentation de secours du poste en cas de panne de courant : essai réalisé avec une génératrice mise à disposition par la commune de Sandillon

2 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les deux mois précédant le vote du budget, dès lors qu'une commune du groupement comptabilise plus de 3 500 habitants.

- CONSIDERANT que la commune de Sandillon rentre dans ces critères,
- CONSIDERANT que le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,
- CONSIDERANT que ce rapport doit donner lieu à un débat,

A l'unanimité, le Comité Syndical, après en avoir débattu,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024 (rapport en annexe de ce procès-verbal).

3 - PERSONNEL

Création d'un nouveau poste et modification du tableau des effectifs

Afin de procéder à la nomination d'un agent qui a réussi le concours d'agent de maîtrise, il est nécessaire de créer un nouveau poste dans le tableau des effectifs de la collectivité.

Le Centre de Gestion du Loiret ayant émis un avis favorable de principe pour toutes suppressions de poste liées à une évolution de carrière, le tableau des effectifs du SIA est mis à jour.

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un poste de d'AGENT DE MAITRISE au 1^{er} février 2024,

DECIDE de mettre à jour le tableau des effectifs en supprimant les postes non pourvus dont le maintien n'est pas nécessaire au fonctionnement du service

MODIFIE et APPROUVE le nouveau tableau des effectifs.

Tableau des effectifs au 1^{er} février 2024

Date de la création de l'emploi	Emploi susceptible d'être pourvu par un contractuel	Filière	Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Temps de travail	Emploi pourvu ou vacant
01/02/2024	Oui	Technique	C	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise	35 h	Pourvu
01/01/2024	Oui	Administratif	B	Rédacteur	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	17.50 h	Pourvu

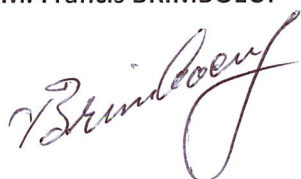
4 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Prochaine réunion du Comité Syndical :

- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET DU BUDGET 2024 : **VENDREDI 29 MARS 2024 A 16 H 30**

Plus aucune question n'étant posée, M. le Président lève la séance à 20 H.

Le Secrétaire de séance,
M. Francis BRIMBOEUF



Le Président,
M. Denis BISSONNIER

